

CONSEIL
SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION

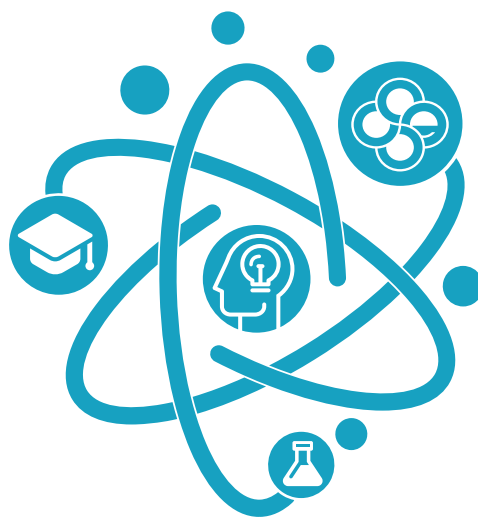
Pour une recherche
universitaire diversifiée,
reflet et moteur de la société

Sommaire

Avril 2023



Québec 



Dans l'avis *Pour une recherche universitaire diversifiée, reflet et moteur de la société*, le Conseil supérieur de l'éducation (ci-après le Conseil) s'intéresse à l'un des volets de la mission universitaire : la recherche. Plus précisément, il examine le lien qu'entretient la recherche universitaire avec la société, à la lumière de quelques enjeux actuels. Dans cet avis, le Conseil établit d'abord sa vision de la recherche universitaire au Québec et formule d'entrée de jeu quelques propositions majeures (chapitre 1). Ensuite, il présente succinctement les principaux acteurs québécois de la recherche universitaire (chapitre 2). Le Conseil prend également position pour une recherche universitaire en adéquation avec la société et ses aspirations, notamment par le respect progressif des principes d'équité, de diversité et d'inclusion (chapitre 3), et il se penche sur les pratiques d'évaluation des activités de recherche universitaires (chapitre 4). Par son rôle d'observateur privilégié du système d'éducation et de formation québécois, le Conseil aborde la question de la collaboration en recherche entre les universités et les collèges (chapitre 5). Il constate aussi que l'articulation entre la recherche et la société repose sur l'accès à la recherche et à ses résultats, ce à quoi participe le mouvement pour la science ouverte et le libre accès ainsi que les relations entre le monde scientifique et l'univers médiatique (chapitre 6). Enfin, le Conseil explore la question de la participation et de l'engagement des citoyennes et des citoyens au regard des services à la collectivité, de la recherche en contexte autochtone et de la science citoyenne (chapitre 7).

1 Considérations préliminaires et actuelles sur la recherche universitaire

Comme son titre l'indique, le chapitre 1 de l'avis présente des considérations préliminaires et actuelles sur la recherche universitaire qui dépassent toutes les spécificités que sont, par exemple, les disciplines, les domaines ou les types de recherche. Le Conseil adopte une approche globale qui s'inscrit dans la continuité d'un autre avis qu'il a publié en 2019, intitulé *Les réussites, les enjeux et les défis en matière de formation universitaire au Québec*¹, et dans lequel il insistait sur la conservation et la transmission de tous les savoirs. Dans une perspective où l'humanité est et sera confrontée à d'importants défis, par exemple les changements climatiques, les transformations démographiques et d'autres inédits, le Conseil estime qu'il est également nécessaire de **soutenir la recherche dans tous les domaines du savoir et d'accueillir les approches novatrices (recommandation 1)**. À cet égard, l'autonomie des universités et la liberté académique des chercheuses et des chercheurs contribuent à l'avancement des savoirs et à la qualité de la recherche universitaire.

Dans un monde où la langue anglaise s'est imposée dans les échanges scientifiques, le Conseil réaffirme « l'importance de maintenir bien vivante la diffusion de la connaissance en français² ». En effet, des données publiées récemment, en particulier par l'Acfas³, montrent une tendance à la baisse de l'usage de la langue française dans les bases de données bibliométriques qui recensent les publications scientifiques à l'échelle internationale. Dans cet écosystème mondial de la recherche qui accorde une grande importance à l'impact des publications scientifiques, la recherche universitaire dont les résultats ne sont pas publiés en anglais se trouve pénalisée. Le Conseil s'inquiète de ce phénomène en ce qui a trait à l'accessibilité à la recherche et à ses résultats pour la société québécoise. C'est pourquoi il recommande aux différents acteurs responsables de la recherche au Québec de **reconnaître et d'encourager la recherche francophone et l'utilisation du français comme langue scientifique (recommandation 2)**. Par le fait même, le Conseil recommande aussi de **reconnaître et d'encourager la recherche sur des enjeux ou des objets locaux (recommandation 3)**.

2 Écosystème de la recherche universitaire au Québec

En premier lieu, il importe de connaître les différents acteurs qui évoluent dans l'écosystème québécois de la recherche universitaire, à la fois entre les murs des universités et hors de ceux-ci, ainsi que leurs responsabilités respectives. Le chapitre 2 est consacré à un recensement et à une description succincte des acteurs incontournables de la recherche universitaire au Québec.

Au sein des universités se trouvent les professeures-chercheuses et les professeurs-chercheurs, les étudiantes et les étudiants des cycles supérieurs en recherche, les personnes postdoctorantes, les professionnelles et les professionnels de recherche qui bénéficient d'une subvention, les membres des différentes catégories de personnel de soutien, les cadres de même que les chargées et les chargés de cours. La plupart de ces acteurs sont impliqués dans la recherche universitaire selon un rôle et des conditions qui leur sont propres.

1 Conseil supérieur de l'éducation, *Les réussites, les enjeux et les défis en matière de formation universitaire au Québec*, Québec, Le Conseil, 2019, 217 p.

2 Conseil supérieur de l'éducation, *L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises*, Sainte-Foy, Le Conseil, 2005, p. 76.

3 Acfas, *Portrait et défis de la recherche en français en contexte minoritaire au Canada*, Montréal, Acfas, 2021, 136 p.

Des acteurs gouvernementaux sont également engagés dans la recherche universitaire, puisqu'ils sont à la source de son financement et de certaines orientations en vue de son développement. Le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, les Fonds de recherche du Québec (FRQ) et le Scientifique en chef du Québec interviennent sur la scène québécoise et internationale avec des politiques et des stratégies portant sur les universités, leur financement et celui de la recherche et du développement de l'innovation et de la recherche. Au palier fédéral, des instances relevant du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, des organismes subventionnaires et la Conseillère scientifique en chef contribuent aussi au financement de la recherche, à ses orientations et à son développement. Dans les dernières années, c'est par l'adoption de politiques et de stratégies axées sur des domaines de recherche spécifiques que le gouvernement canadien s'est impliqué dans ce domaine.

3 L'équité, la diversité et l'inclusion

Les universités québécoises cherchent à refléter la société dans laquelle elles évoluent et sont également influencées par celle-ci. À cet effet, les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) visent à refléter ou à représenter de manière pérenne une diversité de personnes dans les milieux universitaires, y compris ceux de la recherche. Ces principes sont, entre autres, mis de l'avant par les différents organismes subventionnaires, qui voient en eux un moyen de réduire et d'éliminer «des préjugés et des obstacles systémiques de manière à favoriser un traitement juste et équitable et de sorte que toutes personnes jouissent du même accès aux programmes et puissent en tirer les mêmes avantages⁴». Toutefois, seul le Programme des chaires de recherche du Canada associe l'attribution de financement à l'atteinte de cibles pour les groupes considérés comme sous-représentés. Par ailleurs, en tant qu'organismes publics, les universités québécoises sont soumises à la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*, qui prévoit l'atteinte de cibles de représentation pour l'ensemble des corps d'emploi au sein des établissements universitaires, ce qui touche inévitablement les milieux de la recherche universitaire québécois.

Ainsi, les principes d'EDI orientent de plus en plus les mesures, les actions et les décisions dans les universités québécoises et canadiennes. C'est ce qu'atteste un sondage mené en 2019 par Universités Canada et qui révèle que non seulement les universités se sont dotées de ressources pour la mise en œuvre de ces initiatives, mais qu'elles les ont aussi inscrites dans leur plan stratégique. Toutefois, certaines difficultés touchent en particulier les efforts de recrutement des universités, notamment en ce qui a trait aux candidatures disponibles selon les régions et les groupes sous-représentés. Ce type de défi ralentit la progression de la diversité dans les universités tout comme celui du nombre de postes à combler, qui est limité, par exemple, par les futurs départs à la retraite de professeures et de professeurs.

L'adoption des principes d'EDI contribue à la transformation de la recherche : en modifiant la composition du corps professoral, on encourage du même coup une multiplicité de points de vue. Par ailleurs, la diversité est également de plus en plus soutenue au sein des projets de recherche eux-mêmes, par exemple en prenant en considération la dimension du sexe dans ceux qui sont réalisés dans le domaine de la santé.

4 Chaires de recherche du Canada, *Créer un milieu de recherche axé sur l'équité, la diversité et l'inclusion : guide des pratiques exemplaires de recrutement, d'embauche et de maintien en poste*, 2021, réf. du 12 avril 2022, https://www.chairs-chaire.gc.ca/program-programme/equity-equite/best_practices-pratiques_exemplaires-fra.aspx.

Cette transformation de la recherche universitaire est souhaitable, car, comme le soutient le Conseil des académies canadiennes, la recherche peut être influencée par l'identité, les expériences, les idées, les conceptions ainsi que les réalisations antérieures des personnes qui l'effectuent : « [p]lus est vaste le bassin que l'on peut mettre à contribution, plus nombreuses seront les perspectives, les expériences et les idées qui alimenteront le processus de création⁵ ». Dans cette perspective, les principes d'EDI constituent un gain pour la recherche universitaire en multipliant les points de vue et en enrichissant les approches. Ainsi, le Conseil recommande de **soutenir les universités québécoises dans leurs responsabilités et leurs démarches en matière d'équité, de diversité et d'inclusion au regard de la recherche (recommandation 4)** et d'**implanter un espace de concertation interuniversitaire en matière de bonnes pratiques pour le développement de l'équité, de la diversité et de l'inclusion en recherche (recommandation 5)**.

Cependant, la prise en considération des principes d'EDI, en particulier par les organismes subventionnaires dans leurs critères d'attribution du financement, ne fait pas l'unanimité. Elle est critiquée par certains, qui estiment qu'il s'agit d'une atteinte à la liberté académique des chercheuses et des chercheurs, dont les projets ne devraient pas être élaborés à partir d'autres critères que ceux de nature scientifique.

4 Les enjeux propres à l'évaluation de la recherche

La pratique de l'évaluation est présente dans différents volets de la vie des établissements universitaires. En ce qui concerne la recherche, l'évaluation est nécessaire à son financement ainsi qu'à la validation scientifique.

L'évaluation de la recherche en milieu universitaire s'effectue en général par des pairs, c'est-à-dire par des chercheuses et des chercheurs qui évoluent dans les mêmes disciplines et qui connaissent bien l'objet de la recherche au cœur de l'évaluation. Par ailleurs, des indicateurs quantitatifs sont utilisés à des fins d'évaluation, par exemple le nombre de citations, de même que des considérations qualitatives. L'importance attribuée aux éléments quantitatifs et qualitatifs peut différer, et chaque méthode a ses avantages et ses limites.

Plusieurs critiques sont exprimées à l'égard d'une utilisation généralisée d'indicateurs quantitatifs pour l'évaluation à une échelle individuelle, alors qu'ils ont été développés pour mesurer de grandes quantités de données, comme la production de publications scientifiques d'une université ou d'un pays. Dans son travail de recension d'écrits et ses consultations, le Conseil a constaté que la plupart des acteurs qui se sont exprimés sur l'évaluation de la recherche s'entendent sur l'existence de limites associées à l'utilisation d'indicateurs quantitatifs. Ces derniers étant liés aux publications, ils tendraient à privilégier des profils de chercheuses et de chercheurs plutôt que d'autres qui ne bénéficient pas des mêmes conditions pour se distinguer par le nombre de publications, de citations, de collaborations ou de subventions, indépendamment de leurs compétences. Autrement dit, une utilisation privilégiée des données quantitatives induirait une situation d'iniquité entre les personnes effectuant de la recherche. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Conseil insiste sur la nécessité de **veiller au partage équilibré du financement de la recherche (recommandation 6)**.

5 Conseil des académies canadiennes, *Renforcer la capacité de recherche au Canada : la dimension de genre*, Ottawa, Le Conseil, 2012, p, xiii.

Selon le Conseil, il importe également de **réfléchir sur la notion d'excellence et l'utilisation de critères associés à l'excellence en recherche universitaire (recommandation 7)**. Ce type de recherche engendre une compétitivité pour l'obtention de financement, les fonds disponibles n'étant pas suffisants pour l'ensemble des travaux et des projets réalisés dans les universités. À cet égard, l'excellence est prise en compte comme critère d'évaluation. Or, la définition de l'excellence en recherche ne fait pas consensus ou n'est pas nécessairement claire.

5 La collaboration en recherche entre les universités et les collèges

Le Conseil a tenté d'élaborer, dans l'avis, un portrait des collaborations interordres en recherche, mais il s'est heurté à un manque de données sur le sujet de même que sur la recherche collégiale et universitaire. Cette situation l'a mené d'emblée à la recommandation de **produire et de rendre disponibles des données sur la recherche universitaire, collégiale et interordres (recommandation 8)**. Néanmoins, le Conseil a pu établir quelques constats à partir de certaines données obtenues ainsi que des consultations effectuées auprès des acteurs de la recherche interordres.

Il importe d'abord de mentionner que les collaborations en recherche entre les deux ordres d'enseignement supérieur reposent sur des réalités et des pratiques qui diffèrent. Aux enseignantes-chercheuses et aux enseignants-chercheurs des collèges s'est adjoint aujourd'hui le personnel scientifique animant le réseau des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) pour former un écosystème de recherche et de transfert intégré au collégial.

Les quelques données disponibles sur le sujet laissent entrevoir que les collaborations en recherche entre les universités et les collèges constituent un phénomène en croissance : la proportion de titulaires d'un doctorat parmi les membres du personnel des collèges, le nombre d'étudiantes et d'étudiants universitaires œuvrant en CCTT, les fonds versés par les programmes de soutien à la recherche ouverts à ce type de collaborations et les publications scientifiques interordres ont tous connu une hausse dans les années récentes.

Par son rôle d'observateur privilégié du système d'éducation et de formation québécois, le Conseil voit, dans les collaborations interordres du réseau postsecondaire, une réponse incontournable du Québec à la compétitivité internationale en recherche. C'est pourquoi il recommande d'**encourager le développement des collaborations en recherche entre les universités et les collèges (recommandation 9)**.

6 L'accès aux résultats de la recherche universitaire et au savoir scientifique

À la lumière des expériences récentes vécues par les sociétés contemporaines, telles que la pandémie de COVID-19 ou la réalité des changements climatiques, les acteurs de la recherche universitaire doivent reconnaître l'importance du dialogue à mener avec la société. Ce dialogue s'accompagne d'un enjeu corollaire, celui de l'accès aux résultats de la recherche universitaire et au savoir scientifique pour le plus grand nombre. Dans cette perspective, le chapitre 6 porte sur l'accès et la diffusion de la science, soit le mouvement pour la science ouverte et plus particulièrement pour le libre accès.

Le Conseil a recensé, sur la scène internationale, plusieurs initiatives s'inscrivant dans le mouvement pour une science ouverte. En 2021, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a formulé une recommandation sur le sujet : elle propose un cadre international que les États membres sont invités à appliquer dans leurs politiques sur la science ouverte. Cette dernière est définie par l'UNESCO comme englobant :

«différents mouvements et pratiques visant à rendre les connaissances scientifiques multilingues, librement accessibles à tous et réutilisables par tous, à renforcer la collaboration scientifique et le partage des informations au profit de la science et de la société, ainsi qu'à ouvrir les processus de création, d'évaluation et de diffusion des connaissances scientifiques aux acteurs de la société au delà de la communauté scientifique traditionnelle⁶».

Par ailleurs, des inégalités d'accès aux résultats de la science et aux moyens de les diffuser subsistent entre les régions du monde, renforcées par des obstacles numériques ou linguistiques. La recommandation de l'UNESCO vise à remédier à ces effets non souhaités par une approche inclusive à portée internationale.

Au Canada, des mesures ont été mises en place, dans les récentes années, pour guider les actions relatives à la science ouverte pour ce qui est de la recherche financée par des fonds publics et recommander de saines pratiques de gestion des données de la recherche au sein des établissements d'enseignement postsecondaires. Au Québec, les FRQ ont formulé, en 2019 et en 2022, des exigences de libre accès aux résultats des recherches qu'ils financent dès leur publication dans des revues savantes. Du côté des universités québécoises et canadiennes, les pratiques de libre accès demeurent peu répandues au sein des corps professoraux, d'après des enquêtes consultées par le Conseil. C'est pourquoi ce dernier recommande de **soutenir les universités québécoises dans l'implantation de mesures de libre accès aux publications des résultats de recherches scientifiques financées par des fonds publics, comme l'exigent les Fonds de recherche du Québec (recommandation 10)**.

Les relations entre la science et l'univers médiatique sont aussi explorées dans l'avis, puisque la communication des résultats de la recherche contribue à la rendre accessible et compréhensible pour la population. Certaines chercheuses et certains chercheurs universitaires effectuent des activités de communication destinées au grand public, de même que des communicatrices et des communicateurs ou des journalistes scientifiques.

Des défis peuvent décourager l'implication de chercheuses et de chercheurs dans l'espace médiatique, car le fonctionnement et les exigences du milieu universitaire se distinguent de ceux des médias. Ces deux milieux partagent toutefois des principes et des finalités, par exemple la poursuite de l'objectif de servir le bien public⁷. À cet égard, il importe pour le Conseil d'**encourager, de reconnaître et de faciliter la participation des scientifiques et autres chercheuses et chercheurs à la diffusion des connaissances scientifiques auprès de la société (recommandation 11)**.

Par ailleurs, les scientifiques, les communicatrices et les communicateurs scientifiques de même que les journalistes sont interpellés par la désinformation, un phénomène qui a des conséquences négatives sur la culture démocratique et le climat social. Selon les écrits et les organismes consultés par le Conseil, des

6 UNESCO, *Recommandation de l'UNESCO sur une science ouverte*, Paris, UNESCO, 2021, p. 7.

7 Armande Saint-Jean, «Les universitaires, les journalistes et leurs postures éthiques», dans Alain Létourneau (dir.), *L'universitaire et les médias, une collaboration risquée mais nécessaire*, Montréal, Liber, 2013, p. 99-100.

moyens de prévenir les effets néfastes de la désinformation existent : une bonne compréhension de la méthode scientifique, une éducation aux médias et à l'information ainsi qu'une exposition aux sciences tout au long du parcours scolaire et de la vie. C'est dans cet ordre d'idées que le Conseil recommande **d'initier les élèves à la science ainsi qu'à la méthode scientifique et développer la culture scientifique selon les modalités propres à chaque ordre d'enseignement (recommandation 12)** et de **soutenir le développement de la littératie scientifique (recommandation 13)**.

7 Science et société : pour des relations enrichies entre l'activité de recherche scientifique universitaire et la population

Le rapport entre la science et la société et, plus spécifiquement, entre la recherche universitaire et la population revêt une pluralité de formes de collaboration. De fait, de nouvelles exigences à l'égard de la recherche universitaire, plus particulièrement en matière d'éthique et d'engagement sociétal, ont motivé le développement de nouvelles pratiques de recherche. Le Conseil s'intéresse particulièrement aux pratiques de recherche en relation avec des citoyennes et des citoyens, en se concentrant sur celles que recouvrent les expressions « services à la collectivité », « recherche avec et par les Autochtones » et « science citoyenne ».

Les services aux collectivités sont reconnus au Québec comme la troisième mission de l'université avec la recherche et l'enseignement. Ils comprennent différents types d'activités effectuées en réponse aux besoins formulés par les milieux qui ne sont pas traditionnellement desservis par les universités, y compris la recherche. Lorsque cette dernière est réalisée dans un contexte de « services aux collectivités », elle peut prendre des formes différentes de la publication ou de la communication scientifique, une particularité qui n'est pas toujours reconnue dans les critères visant à obtenir du financement pour la recherche ou ceux liés au recrutement ou à l'avancement dans les carrières de recherche. Face à ce constat, il importe pour le Conseil de **reconnaître et de valoriser la participation et l'engagement des ressources de recherche universitaires dans la mission des services aux collectivités pour les groupes sociaux les moins nantis et traditionnellement les moins desservis par les universités (recommandation 14)**.

Par ailleurs, les recherches menées en contexte autochtone ont donné lieu, dans les dernières décennies, au développement de plusieurs outils visant à encadrer ces recherches de même qu'à reconnaître et à respecter les perspectives et les savoirs des Autochtones. Toutefois, certains défis sont liés à l'utilisation de ces outils, car ils ne sont pas nécessairement connus par les personnes qui sont susceptibles d'entreprendre des recherches relatives aux Autochtones ou celles qui sont responsables d'évaluer les travaux de recherche en milieu autochtone. Pour le Conseil, les établissements universitaires et les organismes subventionnaires ont une responsabilité pour que les recherches auxquelles ils sont associés soient respectueuses des Autochtones. À cet effet, le Conseil recommande de **soutenir les étudiantes et les étudiants ainsi que les membres du personnel des universités impliqués dans des recherches relatives aux Autochtones et de veiller à ce que ces personnes appliquent l'éthique de recherche en contexte autochtone (recommandation 15)**.

L'utilisation de nouvelles technologies a favorisé le développement des sciences citoyennes, aussi connues sous l'expression « sciences participatives » au Québec, en particulier dans les domaines des sciences de la nature. Ce type de sciences repose sur différents degrés et formes volontaires d'implication citoyenne, par exemple la collecte de données, la définition des projets de recherche, l'interprétation des résultats et même parfois l'ensemble de ces activités. L'implication de citoyennes et de citoyens comporte toutefois son lot de défis, notamment sur le plan méthodologique. Ainsi, des tensions peuvent

apparaître entre la liberté académique et la prise en compte des besoins citoyens en recherche si la science s'exerce exclusivement en réponse à des besoins formulés par la société civile ou si les méthodes de recherche scientifiques sont délaissées. Néanmoins, dans une perspective similaire à celle des services aux collectivités, le Conseil recommande de **reconnaître et de valoriser l'engagement des ressources de recherche universitaires dans des projets menés en collaboration avec des citoyennes et des citoyens, des associations ou des regroupements de divers milieux de la société (recommandation 16).**

Ainsi, l'avis du Conseil offre un tour d'horizon de quelques enjeux actuels de la recherche universitaire qui demeureront présents dans les prochaines années. Leur développement doit être observé et analysé, puisque plusieurs représentent à la fois des défis en matière de changement et une promesse d'amélioration et de croissance pour une recherche universitaire diversifiée, qui est à la fois le reflet et le moteur de la société.

Sommaire des recommandations

N ^{os}	Recommandations	Acteurs concernés	Description des recommandations
1	Soutenir la recherche dans tous les domaines du savoir et accueillir les approches novatrices	Ministre de l'Enseignement supérieur Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie Organismes subventionnaires Universités Organismes subventionnaires	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir l'effort de recherche dans toutes les disciplines et les champs d'études Privilégier une approche inclusive permettant la diversité des questionnements et des démarches dans l'attribution du financement Soutenir les projets de recherche en réponse à des besoins de la société et les démarches de recherche novatrices
2	Reconnaître et encourager la recherche francophone et l'utilisation du français comme langue scientifique	FRQ Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie Ministre de l'Enseignement supérieur Ministre de la Langue française Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les incitatifs en faveur de la publication scientifique en français par la communauté scientifique québécoise Renforcer son soutien aux organismes de promotion de la culture scientifique québécoise Assurer un appui aux activités scientifiques en français (colloques, congrès, etc.) Renforcer le soutien aux revues scientifiques francophones québécoises Veiller à la tenue d'activités scientifiques en français dans toutes les régions du Québec en mettant à profit les établissements d'enseignement supérieur locaux comme partenaires Promouvoir des partenariats de recherche avec des institutions de pays francophones Encourager la diplomatie scientifique entre les pays de la Francophonie

N ^{os}	Recommandations	Acteurs concernés	Description des recommandations
3	Reconnaître et encourager la recherche sur des enjeux ou des objets locaux	FRQ	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à reconnaître, par des programmes appropriés, la nécessité, l'intérêt et la pertinence des recherches et des contributions scientifiques portant sur des enjeux ou des objets locaux Élaborer, pour ces recherches, des incitatifs de publication de différentes natures, accompagnés d'un soutien financier approprié Examiner les moyens susceptibles de favoriser la diffusion des résultats de ces recherches hors du Québec
4	Soutenir les universités québécoises dans leurs responsabilités et leurs démarches en matière d'équité, de diversité et d'inclusion au regard de la recherche	Ministre de l'Enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les universités québécoises dans l'implantation et le développement de mesures en matière d'EDI, notamment au sein des catégories de personnel impliquées dans les activités de recherche, par des politiques appropriées et en allouant des fonds utiles Assurer les représentations appropriées auprès des autres ministères et organismes du gouvernement québécois impliqués dans les activités de recherche universitaires Se doter d'outils permettant de faire un suivi du personnel universitaire, y compris des paramètres qui serviront à identifier les profils sur le plan de la représentativité au sein des différentes catégories d'employées et d'employés Dresser périodiquement un bilan de l'évolution de la composition des catégories de personnel impliquées dans la fonction de recherche des universités québécoises avec la collaboration de ces dernières
5	Implanter un espace de concertation interuniversitaire en matière de bonnes pratiques pour le développement de l'équité, de la diversité et de l'inclusion en recherche	Bureau de coopération interuniversitaire	<ul style="list-style-type: none"> Instaurer un lieu de concertation permettant le partage des bonnes pratiques et les échanges sur les défis soulevés par la mise en place des initiatives et des mesures d'EDI au sein des universités québécoises, y compris leurs centres de recherche affiliés

N ^{os}	Recommandations	Acteurs concernés	Description des recommandations
6	Veiller au partage équilibré du financement de la recherche	Organismes subventionnaires	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que l’attribution du financement pour les travaux de recherche suive l’évolution : <ul style="list-style-type: none"> » du nombre de personnes admissibles parmi celles qui font de la recherche universitaire, y compris celles qui l’effectuent dans le cadre de leurs études; » des coûts de la recherche; » des domaines de recherche
7	Réfléchir sur la notion d’excellence et l’utilisation de critères associés à l’excellence en recherche universitaire	Universités FRQ	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un comité de travail ayant pour mandat de réfléchir à la notion d’excellence ainsi qu’aux critères et aux indicateurs associés à l’excellence dans l’évaluation du personnel universitaire impliqué dans la recherche, en tenant compte de la diversification des cheminements professionnels et personnels
8	Produire et rendre disponibles des données sur la recherche universitaire, collégiale et interordres	Ministre de l’Enseignement supérieur Ministre de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie Institut de la statistique du Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre rapidement des mesures pour recueillir, tenir à jour et rendre accessibles des données pertinentes relatives à la recherche universitaire, collégiale et interordres • Donner à l’Institut de la statistique du Québec le mandat d’identifier et de colliger des données pertinentes sur la recherche universitaire, collégiale et interordres, en collaboration avec les acteurs concernés • Rendre disponibles ces données à des fins de recherche et d’analyse par l’entremise de ses services d’accès aux données de recherche

N ^{os}	Recommandations	Acteurs concernés	Description des recommandations
9	Encourager le développement des collaborations en recherche entre les universités et les collèges	Universités, collèges et autres	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à soutenir activement, par les moyens qui leur sont propres, le développement des collaborations en recherche entre les universités et les collèges du Québec
		Ministre de l'Enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un financement stable et suffisant pour que la recherche faisant l'objet d'une collaboration entre les chercheuses et les chercheurs universitaires et collégiaux poursuive son développement, sans que les fonds qui lui sont consacrés ne se traduisent par une diminution du soutien à la recherche universitaire
		Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	
		Scientifique en chef	<ul style="list-style-type: none"> Mettre sur pied un comité portant sur les collaborations en recherche entre les universités et les collèges Constituer ce comité avec des représentantes et des représentants des parties impliquées Donner à ce comité le mandat d'identifier les pratiques susceptibles d'encourager et de faciliter la collaboration interordres, d'identifier les obstacles à lever pour faciliter cette collaboration, de conseiller le scientifique en chef et d'assurer l'efficacité des mécanismes d'évaluation de la recherche interordres
10	Soutenir les universités québécoises dans l'implantation de mesures de libre accès aux publications des résultats de recherches scientifiques financées par des fonds publics, comme l'exigent les FRQ	Ministre de l'Enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les universités par des mesures appropriées dans la mise en œuvre des nouvelles normes de la Politique de diffusion en libre accès des FRQ
11	Encourager, reconnaître et faciliter la participation des scientifiques et autres chercheuses et chercheurs à la diffusion des connaissances scientifiques auprès de la société	Universités FRQ	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en considération, dans l'évaluation des dossiers de candidature pour l'attribution de subventions de recherche ou de bourses, les activités de communication scientifique destinées au grand public et effectuées par des chercheuses et des chercheurs
		Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la diversification des médias de communication scientifique
		Universités	

N ^{os}	Recommandations	Acteurs concernés	Description des recommandations
12	Initier les élèves à la science ainsi qu'à la méthode scientifique et développer la culture scientifique selon les modalités propres à chaque ordre d'enseignement	Ministre de l'Éducation Ministre de l'Enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Confier au Conseil supérieur de l'éducation le mandat d'examiner la place réservée à l'initiation à la science et à la méthode scientifique dans les différents cursus scolaires et les formations de premier cycle universitaire
13	Soutenir le développement de la littérature scientifique	Ministre de l'Enseignement supérieur et autres	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied une stratégie gouvernementale de promotion de la littérature scientifique en veillant à ce que l'une des composantes de cette stratégie prévoit un soutien à la diffusion scientifique francophone
14	Reconnaître et valoriser la participation et l'engagement des ressources de recherche universitaires dans la mission des services aux collectivités pour les groupes sociaux les moins nantis et traditionnellement les moins desservis par les universités	Ministre de l'Enseignement supérieur Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver le financement des services aux collectivités afin de permettre aux établissements universitaires de développer des projets de recherche qui s'y inscrivent et en l'accroissant de manière continue, au minimum en fonction des coûts généraux de système et pour le protéger de l'inflation • Assurer la visibilité des allocations réservées aux services aux collectivités auprès des personnes qui font de la recherche dans le cadre de leurs activités universitaires, comme chercheuses ou chercheurs ou encore comme étudiantes ou étudiants, et auprès de collectivités • Collaborer aux efforts de la ministre de l'Enseignement supérieur dans le soutien de la recherche menée en réponse à des besoins de services aux collectivités

N ^{os}	Recommandations	Acteurs concernés	Description des recommandations
15	Soutenir les étudiantes et les étudiants ainsi que les membres du personnel des universités impliqués dans des recherches relatives aux Autochtones et veiller à ce que ces personnes appliquent l'éthique de recherche en contexte autochtone	Universités	<ul style="list-style-type: none"> • Former, en matière d'éthique de recherche autochtone, les personnes impliquées dans des projets de recherche relatifs aux Autochtones • Prévoir des mesures pour soutenir les personnes qui doivent appliquer l'éthique de recherche en contexte autochtone pour réaliser un projet de recherche relatif aux Autochtones ou y participer • Veiller à la visibilité de ces ressources auprès des personnes susceptibles d'entreprendre un projet de ce type ou d'y participer
		FRQ	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer financièrement au développement de projets et de travaux de recherche relatifs aux Autochtones
16	Reconnaître et valoriser l'engagement des ressources de recherche universitaires dans des projets menés en collaboration avec des citoyennes et des citoyens, des associations ou des regroupements de divers milieux de la société	Universités	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître pleinement, dans l'évaluation des candidatures pour l'attribution du financement en recherche, le recrutement ou la promotion, l'apport social et scientifique des recherches portant sur des enjeux ou des objets locaux et réalisées en collaboration avec des citoyennes et des citoyens, des associations ou des regroupements de divers milieux de la société

50-0559-SO

**Conseil supérieur
de l'éducation**

Québec 

   @csequebec
cse.gouv.qc.ca